

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_6_4

Objet : Transformation de postes

VOTE
A L'UNANIMITÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
M. BARBAROUX Charly à M. SPINELLY Éric
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme TRANCHARD Céline
M. MORGANTE Michel à M. AGARD Christophe
Mme THIERY Sylvie à Mme CLAUZEL Nathalie
M. NERCY Julien à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Délibération portant transformation de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2026 des agents de la collectivité, et afin de tenir compte de l'évolution des postes et des missions exercées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les transformations de postes mentionnées ci-dessous :

Filière Administrative :

- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet
- En**
- Deux postes d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'adjoint administratif principal 1e classe à temps complet

Filière Technique :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- En**
- Un poste d'agent de maîtrise principal
- En**
- Cinq postes d'adjoint technique à temps complet
- En**
- Cinq postes d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet

Filière Sécurité :

- Un poste de Gardien-Brigadier à temps complet
- En**
- Un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet

Filière Animation :

- Un poste d'adjoint animation à temps complet
- En**
- Un poste d'adjoint animation principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'adjoint animation à temps non complet à raison de 25 heures
- En**
- Un poste d'adjoint animation principal 2e classe à temps non complet à raison de 25 heures
- En**
- Deux postes d'adjoint animation principal 2e classe à temps complet
- En**
- Deux postes d'adjoint animation principal 1e classe à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

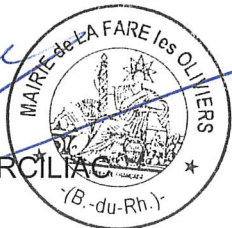
APPROUVE les transformations de postes mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA